

VILLE DE
SAINT MÉDARD
EN JALLES



Extrait du registre des délibérations du conseil municipal de la commune de Saint-Médard-en-Jalles

DÉNOMINATION GROUPE SCOLAIRE DE CERILLAN – RENÉE LACOUDE.
DÉCISION

Séance du 29 juin 2022

L'an deux mille vingt deux, le vingt neuf juin à 18:30.

Le conseil municipal de la commune de Saint-Médard-en-Jalles, dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances **sous la présidence de Monsieur Stéphane Delpeyrat, maire.**

Présents :

M Delpeyrat, M Trichard, Mme Bru, Mme Marenzoni, M Cases, Mme Guérin, M Apoux, Mme Canouet, M Royer, Mme Pouban, M Joussaume, M Tartary, Mme Feytout-Perez, Mme Rigaud, M Claverie, Mme Durand, M Roscop, M Mallein, Mme Pomi, M Morisset, M Croizet, Mme Laplace, Mme Martin, M Deau, Mme Bernier, M Mangon, M Bessière, Mme Courrèges, M Augé, Mme Picard, M Hélaudais, Mme Guillot

Absent(s) ayant donné(s) leur pouvoir :

M Cristofoli à Mme Marenzoni
Mme Fize à Mme Canouet
Mme Berbis à Mme Feytout-Perez
M Grémy à M Cases
Mme Ersin à Mme Pouban
Mme Vaccaro à M Mangon
M Acquaviva à M Augé

Secrétaire de séance : M Pascal Tartary.

La séance est ouverte,

Délibération du : 29 juin 2022
Rendue exécutoire le : 1 juillet 2022
Publiée le : 1 juillet 2022

Signé : Le maire Stéphane Delpeyrat

Délibération du conseil municipal

Séance du 29 juin 2022

DÉNOMINATION GROUPE SCOLAIRE DE CERILLAN – RENÉE LACOUE. DÉCISION

Mme Marie-Dominique Canouet, Adjointe au Maire déléguée Éducation, parentalité et petite enfance, présente le rapport suivant.

En 2017, la commune de Saint-Médard-en-Jalles honorait Renée Lacoude, ancienne résistante, à l'occasion de ses cent ans. Cette Saint-Médardaise a été déportée avec 403 résistants d'origine étrangère qui avaient pris le parti de la France à libérer.

Ce convoi, appelé le « train fantôme », a quitté le camp du Vernet, au pied des Pyrénées, le 30 juin 1944. Il a mis deux mois pour parvenir au camp de concentration nazi de Dachau, ralenti par l'action de résistance des cheminots français : bombes, sabotages, évasions et solidarité locale. Elle a ensuite été transférée au camp de Ravensbrück. Renée Lacoude était membre d'un réseau de résistance baptisé « Andalousie ».

Elle était revenue à l'école à la rencontre des enfants, quelques jours après l'inauguration de la rue qui porte son nom pour partager son histoire. Les enfants ont apprécié d'échanger avec elle sur son expérience, sur la déportation, la résistance...

C'est pourquoi il vous est proposé d'honorer sa mémoire en nommant le groupe scolaire de Cérillan : groupe scolaire Renée Lacoude.

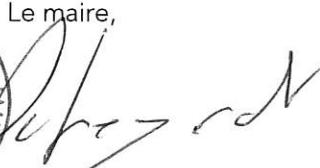
Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

Approuve la dénomination du groupe scolaire de Cérillan : groupe scolaire Renée Lacoude.

Les conclusions mises aux voix sont adoptées à **L'UNANIMITE**.

Fait et délibéré à Saint-Médard-en-Jalles
le 29 juin 2022
pour expédition conforme
Le maire,




Stéphane Delpeyrat



- HELIOS : comptabilité publique
- ACTES : contrôle de légalité

BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION

Collectivité : VILLE SAINT MEDARD EN JALLES (33)

Utilisateur : Desrosier Céline

Paramètre de la transaction :

Type de transaction :	Transmission d'actes
Nature de l'acte :	Délibérations
Numéro de l'acte :	DG22_065
Date de la décision :	2022-06-29 00:00:00+02
Objet :	DÉNOMINATION DU GROUPE SCOLAIRE DE CERILLAN – GROUPE SCOLAIRE RENÉE LACOUDE. DÉCISION
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	3.5 - Autres actes de gestion du domaine public
Identifiant unique :	033-213304496-20220629-DG22_065-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichier contenus dans l'archive :

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
Nom métier :		
033-213304496-20220629-DG22_065-DE-1-1_0.xml	text/xml	903
Nom original :		
DG22_065.pdf	application/pdf	477932
Nom métier :		
99_DE-033-213304496-20220629-DG22_065-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	477932

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	1 juillet 2022 à 09h56min42s	Dépôt initial
En attente de transmission	1 juillet 2022 à 09h56min43s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	1 juillet 2022 à 09h56min50s	Transmis au MI
Acquittement reçu	1 juillet 2022 à 10h06min56s	Reçu par le MI le 2022-07-01